

Commune de ROMBACH-LE-FRANC

*Collectivité européenne d'Alsace*_____



BULLETIN D'INFORMATION N° 41

Septembre 2023

*Communauté de Communes du Val d'Argent*_____

Sur les Rives du Rombach



Numéros utiles

• Urgences	112
• Pompiers	18
• Smur	15
• Gendarmerie	03 89 58 71 05
• Centre anti poison	03 88 37 37 37
• Mairie Rombach	03 89 58 90 53
• CC Val d'Argent	03 89 58 83 45
• Régie de télédistribution	03 89 58 54 30
• Tlva	03 89 58 50 56
• Office de tourisme	03 89 58 80 50
• SPA	03 88 57 64 68

AU SOMMAIRE

Le mot du maire	page 3
Les investissements réalisés et prévus	page 4
Les résultats budgétaires 2022	page 6
Les budgets 2023	Page 7
Les décisions du conseil municipal	page 9
Informations diverses	page 20
Services à la personne	page 23
Événements marquants	page 25
Urbanisme	page 26
Cadre de vie	page 27
Vie Culturelle	page 29
30 ans de jumelage	page 33
Nos joies, nos peines	page 35

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1 ^{er} adjoint	Roselyne DIAZ	Finances, Camping, Documents d'Urbanisme
2 ^{ème} adjoint	Armelle WILLEMIN	Associations, Social, Fêtes, Scolaire
3 ^{ème} adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Services Techniques

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h30
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 ^{er} samedi du mois	de 9h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°41

Directeur de la publication : Jean Luc

Fréchart

Comité de rédaction : RD, AV, CP, BK,

JMG, JLF

Photos : JLF

Impression : Im'serson





Le Mot Du Maire

Le Mot Du Maire

Lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les fils ne tiennent plus compte de leur parole, lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque finalement les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au-dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là en toute beauté et toute jeunesse le début de la tyrannie. Dialogue de Platon dans la république vers 380 av JC et tout à fait d'actualité.

La France a connu, avant les vacances, de nombreuses émeutes et dans ce malaise qui contribue à ne plus croire en nos valeurs républicaines, ce texte a toute sa place.

Après les quarante glorieuses, après l'« enfant roi », notre société, de plus en plus matérialiste et individualiste, peine à se recentrer sur ces valeurs nobles d'éducation, de respect des institutions, de devoirs envers notre société.

Au niveau national, le lien social est rompu pour de nombreux Français qui aspirent certainement à plus d'unité, à plus de compassion. La violence est quasi présente chaque jour dans les médias et il est souvent difficile de faire preuve de discernement.

Heureusement, au niveau local, ce lien social est encore très présent. Chacun aspire à se retrouver autour d'une bonne table en famille ou avec des amis. La rue, avec ses restaurants, ses commerces, ses lieux de culture doit rester un espace de partage et de discussion dans nos villes et nos villages.

Jean-Luc Fréchard

Maire de Rombach le Franc



Les travaux réalisés et prévus pour les Rombéchats

Les travaux réalisés et prévus pour les Rombéchats

Travaux de voirie

Le budget 2023 prévoit une première tranche de travaux de voirie. Rombach compte près de 30 km de voiries communales classées dans le domaine public. Trois chantiers sont programmés cette année, le chemin du Feignet, le chemin de la Grandegoutte et un chemin débouchant sur le chemin de Prérébois qui n'avait pas été revêtu en son temps. Ces travaux se chiffrent à 72 000 € HT pour lesquels nous bénéficions d'une aide de la CEA de 38% soit 26 500 €



Poursuite de la rénovation des locaux scolaires avec changement des vélux, des sols et isolation.



Chemin du Feignet en mauvais état

Travaux de bâtiments

Projet d'aménagement de l'ensemble Aurora en cours.

Rénovation de toitures des sanitaires du camping pour 11 000 €



Remplacement des anciennes tuiles par des bacs aciers empêchant la prolifération des mousses et les infiltrations bien adaptés pour les faibles pentes.



Travaux terminés !



Travaux de divers

Extension du columbarium, pose d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir au cimetière.



Récapitulation des investissements prévus en 2023

Remboursement d'emprunts	45000
Réfection de trottoirs (réalisé)	3000
Placette rue moulin	3000
Réfection de chemins communaux	86600
Parking de la scierie	10000
Rénovation chemin par gravillonnage	9000
Place de retournement Beaux Champs	10000
TOTAL VOIRIE	87000
Salle Aurora	70000
Rénovation cuisine salle polyvalente	1000
Stockage salle polyvalente	3500
2eme salle classe	50000
Maison d'assistantes maternelles	40000
Isolation de la mairie	12000
Achat Aurora (réalisé)	22000



TOTAL BATIMENT	198500
Achat de matériel	1000
Outillage	1000
Acquisition d'un tracteur agricole	64500
Columbarium (réalisé)	11000
TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS	77500
Pose d'une fibre entre la CCVA et la commune (réalisé)	6000
Achat de mobilier urbain (réalisé)	3000
Eclairage de Noël	3000
Eclairage public route de la Hingrie (réalisé)	6500
Achat chalet chasse	6500
TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	25000
Divers matériels pour l'école	1000
Réalisation d'un spot vidéo	3000
Réalisation de plan de travail hangar (réalisé)	5000
Achat de tables de brasserie	5000
TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR	14000
Achats de plants forestiers	5000
Travaux sur chemins forestiers	3000
TOTAL FORET	8000
Achat de terrain (réalisé)	6400
Déficit d'investissement reporté	98600
TOTAL	560000

Les résultats budgétaires 2022

BUDGET GENERAL :

Dépenses de fonctionnement :	622820.51 €
Recettes de fonctionnement :	1007867.15 €
Excédent de fonctionnement :	385046.64 €
Dépenses d'investissement :	241916.91 €
Recettes d'investissement :	143339.47 €
Déficit d'investissement :	98577.44 €

BUDGET CAMPING :

Dépenses d'exploitation :	38229.27 €
Recettes d'exploitation :	36670.25 €
Déficit d'exploitation :	1559.02 €
Dépenses d'investissement :	9134.81 €
Recettes d'investissement :	44028.07 €
Excédent d'investissement :	34893.26 €



LE BUDGET GENERAL 2023

Le Budget Général 2023 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **950 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **200 000 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **950 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **286 469 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **560 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
 - Un produit fiscal attendu de 240 000 €
- Un budget de l'exploitation forestière avec impôts de 214 300 € affichant un déficit prévisionnel de 14 000 €.
- Des investissements importants pour 410 000 € dont 87 000 € pour les voiries, 198 500 € en travaux de bâtiments, 77 500 € en équipement divers, 25 000 € pour le cadre de vie et 14 000 € pour la culture loisir.
 - Un emprunt de 161 300 € pour financer les travaux de bâtiments dont 61 000 € de préfinancement de TVA. La dette par habitant augmentera à 120 € par habitant à 260 €.
 - Des aides escomptées pour 64 000 € et 61 000 € de récupération de T.V.A.

Section de fonctionnement

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	380 200.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	215 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	126 300.00 €
66 - Charges financières	4 000.00 €
67 - Primes secours et dots	1 000.00 €
042 - Dotations aux amortissements	23 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	€
023 - Virement à la section d'investissement	200 000.00 €
TOTAL	950 000.00 €

RECETTES

70 - Produits des services, du domaine	251 300.00 €
72 - Travaux en régie	€
73 - Impôts et taxes	287 000.00 €
74 - Dotations, subventions, participations	116 600.00 €
75 - Revenus des immeubles	4 800.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 830.80 €
013 - Atténuations des charges	2 000.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	286 469.20 €
TOTAL	950 000.00 €

Section d'investissement

DEPENSES



16 Remboursement d'emprunt	45 000.00 €
20 Frais d'étude	€
204 Immo d'équipement	€
21 Acquisition matériels et terrains	329 422.56 €
23 Immobilisation en cours	87 000.00 €
001 Déficit reporté	98 577.44 €
TOTAL	560 000.00 €

10 FCTVA et excédents capitalisés	110 477.44 €	<u>RECETTES</u>
13 Subventions	65 150.00 €	
16 Emprunts	161 372.56 €	
040 Amortissements	23 000.00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	200 000.00 €	
TOTAL	560 000.00 €	

- **BUDGET DU CAMPING**

Il s'équilibre à **28 000 €** en section d'exploitation dont **4 000 €** d'amortissement et à **70 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des recettes prévisionnelles pour **28 000 €**.
- Des travaux et acquisitions pour **66 100 €**
- Un emprunt d'équilibre de l'ordre de **11 100 €**.

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	14 800.00 €
012 Charges de personnel	7 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	100.00 €
66 Charges financières	200.00 €
67 Charges exceptionnelles	340.98 €
042 Amortissements	4 000.00 €
Déficit antérieur	1 559.02 €
TOTAL	28 000.00 €

RECETTES

758 Vente de produits	28 000.00 €
TOTAL	28 000.00 €

Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	3 000.00 €
20 Frais d'études	900.00 €
21 Acquisitions	12 000.00 €
23 Travaux	54 100.00 €
TOTAL	70 000.00 €

RECETTES

040 Amortissements	4 000.00 €
16 Emprunt	11 106.74 €
13 subventions	20 000.00 €
001 Excédent antérieur	34 893.26 €
TOTAL	70 000.00 €



Les décisions du conseil municipal

Séance du 6 février 2023 à 20h

2023 01°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 DECEMBRE 2022

2023 02°) VENTE DE TERRAIN PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE

Le Conseil de Fabrique Ste Rosalie souhaite vendre 4 parcelles dont il est propriétaire section 13 parcelle n° 121 située Champs des Huttes et section 13 parcelles n° 134 – 167 et 168 situées Laguesse à Rombach- le-Franc, d'une superficie totale de 85,51 ares.

Le prix de vente a été fixé à 30€ l'are, les frais de vente à la charge de l'acquéreur.

Au titre de l'article L2541-14 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette vente.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la vente des parcelles susvisées par le Conseil de Fabrique Ste Rosalie au profit de M. Walter Hugo.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L2541-14.

Vu Le projet de vente d'une surface totale de 85,51 ares appartenant au Conseil de Fabrique Ste Rosalie au profit de M. Walter Hugo pour prix de 30€ l'are.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la vente des parcelles susvisées par le Conseil de Fabrique au profit de M. Walter Hugo

2023 03°) ADHESION A DIVERS ORGANISME

Le Maire propose d'adhérer à divers organismes intéressant au niveau communal à savoir :

- Le groupement d'intérêt cynégétique 1 de Ribeauvillé (GIC)
- L'association des maires ruraux (AMR)
- L'association des maires de France (AMF)
- L'association du massif vosgien (AMV)
- L'association des communes forestières
- L'association nationale des élus de la montagne (ANEM)
- Conseil national des villes et villages fleuris
- Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion aux organismes ci-dessus

DECIDE d'inscrire au budget les dépenses correspondantes

2023 04°) COMPTE FETES ET CEREMONIES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Receveur Municipal a invité toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 Fêtes et cérémonies.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE que seront imputées sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux festivités des écoles de la commune (noël, fête des mères, spectacles...)
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques (fleurs, apéritifs, mariages, inhumations, vœux, fêtes de la commune, feux d'artifice, cadeau, cérémonies à caractère officiel comme le 8 mai, le 18 juin, le 14 juillet, le 11 novembre.....)
- Le repas des aînés et du personnel communal
- Les dépenses liées aux échanges internationaux et au jumelage



- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

2023 05°) CONVENTION DE MUTUALISATION DU PERSONNEL

La maire précise que la mise à disposition de personnel ou des prestations de la CC du Val d'Argent et d'autres communes de la communauté des communes nécessitent une délibération du conseil municipal validant une convention à passer entre les différentes collectivités.

La mutualisation au niveau intercommunal et communal pour la commune de Rombach s'opère pour les tâches ci-après : Archivage, Comptabilité, Direction de Ressources Humaines, Prévention et Sécurité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE les mutualisations des services : Archivage, Comptabilité, Direction de Ressources Humaines, Prévention et Sécurité,

CHARGE le maire de signer les différentes conventions avec les collectivités concernées,

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires au budget général,

2023 06°) COMPTE 515 DU BUDGET CAMPING

La maire expose suite à une nouvelle réglementation budgétaire, tous les budgets M4 doivent être dotés d'un compte 515 propre. Il est proposé au conseil de valider cette obligation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de doter le budget camping d'un compte 515

2023 07°) AMORTISSEMENT AU BUDGET CAMPING

La maire expose que investissements liés au budget camping doivent faire l'objet d'une procédure d'amortissement budgétaire. Pour les petits investissements inférieurs à 2000 €, il est proposé d'amortir l'investissement en une fois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'amortir les investissements inférieurs à 2000 € en une fois.

DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Le maire informe l'assemblée d'un don de 300 € de l'association des anciens parachutistes pour le Noël des anciens.

Par ailleurs, afin des doter les régies de terminaux de paiements (TPE), il y a lieu de modifier les arrêtés existants.

Le Maire propose également de fusionner les deux régies du budget général (salle polyvalente et petits produits mairie).

2. Elsass Putz

Proposition de Gérard Freitag d'organiser un nettoyage des cours d'eau dans le cadre de la Gémapi. La date reste à fixer. Par ailleurs, le Maire informe le conseil de l'abattage des arbres en bordure du Rombach dans le vallon de la Hingrie par les propriétaires avec le concours de la SCEA « Les Pierreusegouttes ».

3. Abri de chasse

S'il ne reprend plus la chasse, un des adjudicateurs propose de laisser tous les équipements en place dans le chalet de la Vaurière. Le Maire avait proposé la somme de 5000 € contre une demande de 8000 € de l'adjudicateur. Marc Scheidecker propose de prendre en compte la vétusté des équipements. Avis de principe favorable du conseil, le prix restant à négocier.

4. Aurora

La vente de l'Aurora a pris beaucoup de retard et le maire, qui rappelle les 1ers contacts à ce sujet en 2014, propose de verser une subvention de 2000 € en compensation d'une partie des impôts fonciers



payés par l'association, principalement sur la dernière année. Par ailleurs, l'association laisse en place la totalité des équipements. Avis de principe favorable pour une inscription au prochain budget.

5. 30 ans de jumelage

Cette année, le jumelage mis en place par la commune fête ses 30 ans. Le maire propose au conseil de prévoir un cadeau pour cette occasion. Il y a également lieu de modifier les panneaux aux entrées du village en intégrant Vignon en Quercy

6. Tour de table

Marc Scheidecker informe le conseil de l'ensablement du déversoir d'orage au niveau du pont de la rue de l'église.

Alain Larchevêque fait part de la dépouille d'un héron dans le lit du Rombach, contact sera pris pour l'enlèvement. Il propose également, comme cela se fait dans d'autres communes, de planter un arbre pour chaque nouvelle naissance sur la commune.

Christian Pion informe le conseil de l'organisation par l'association « Les Branchés » de la St Patrick le 17 mars et d'un marathon du dessin courant juin.

Pascal Hestin et Armelle Villemin représente la commune au sein du CA de la régie intercommunale. Ils donnent des infos sur la mise en place de la fibre sur tout le territoire. Rosace doit rendre prochainement une analyse financière et technique de cette opération. Orange, de son côté, propose de faire cette démarche gratuitement sur un certain nombre de prise sur le territoire de la CCVA. Ils rappellent également que deux réseaux ne peuvent pas exister en parallèle et qu'il est important de conserver la maîtrise de cette outil et de pérenniser les services locaux de la RIT. Le Maire rappelle qu'il s'est toujours battu pour conserver les compétences localement et en particulier lorsque la CCVA a racheté le réseau en 2001. Cette démarche a permis d'avoir un outil performant et des débits internet que très peu de communes rurales disposent.

Enfin, en fin de séance, Benoit Kubiack, chef de projet PVD, présente, avec projection de diapositives les avancés de la démarche sur la vallée. L'ensemble des éléments est disponible sur une plate forme internet mise à disposition des conseillers municipaux.

La séance est levée à 22h00

Séance du 20 mars 2023 à 20h

2023 08°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2023

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 février 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 6 février 2023.

2023 09°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

2023 10°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2022

2023 11°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

2023 12°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2023 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **19216.50 €** (16781.50 € en 2022).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **8100 €** à l'école du Chalmont.

Une subvention de **2000 €** est proposée pour le Comité des fêtes et de **2000 €** pour le comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **1180 €** sont inscrits pour l'organisation du concours des maisons fleuries.



En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année. Une aide de **500 €** est également proposée pour la société de pêche afin d'aleviner le Rombach, pour les Branchés et les motivés. Dans le cadre de l'obligation de mise en place d'une fourrière pour animaux, la convention avec la SPA fixe la participation à **556.50 €** pour Rombach.

Une subvention de **10 €** par bip de téléassistance est accordé aux associations Delta Revie et APA dans la limite de **200 €**. Une subvention de 2000 € est allouée à l'association Aurora. Christian Pion, président des branchés, ne prend pas part au débat ni au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE les subventions citées en annexe.
DECIDE d'inscrire ces dites subventions au Budget Général 2023.

2023 13°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

Le Maire propose de reconduire les taux 2022 pour 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de voter les taux TH, TFB et TFNB figurant dans le tableau ci-dessous:

Désignation des Taxes	Bases Prévisionnelles 2023	Taux	Produits avec les bases 2023
Taxe d'Habi résidence secondaire	134 623 €	8.87%	11 941 €
Taxe Foncière Bâti	817 500 €	23.82%	194 729 €
Taxe Foncière Non Bâti	70 000 €	47.72%	33 404 €
TOTAL			240 074 €

2023 14°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2023

2023 15°) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIT

Le maire expose les besoins dans ce domaine : deux délégués élus et un représentant des abonnés, non élu. M. Eric PETER actuellement représentant des abonnés est démissionnaire. Le Maire propose de désigner Marie Rose FONTAINE à ce poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité Marie Rose FONTAINE déléguée représentant les abonnés de la RIT

2023 16°) ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Après 3 années de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs / scolaires, le directeur académique des services de l'éducation nationale du Haut Rhin (DASEN 68) a demandé aux maires et présidents d'EPCI, par lettre reçue le 15 novembre 2022, de renouveler ou modifier l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2023.

L'organisation en place étant jugée satisfaisante, le maire propose au conseil de la reconduire à l'identique.

Le conseil de l'école du Chalmont s'est réuni le 7/02/2023 et s'est prononcé pour reconduire l'organisation en place soit la semaine de quatre jours.



Les horaires hebdomadaires suivants sur quatre jours:
EM : 8h05 -11h35 / 13h 15- 15h45 Elémentaire : 8h10-11h40/ 13h10-15h40

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- de se conformer aux conclusions du conseil de l'école du Chalmont tenu le 7 février 2023.
- de reconduire les horaires ci dessus sur 4 jours (Lu, Ma, Je ,Ve).

2023 17°) DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CCVA.

En effet, les travaux concernent la création d'un accueil périscolaire dans le cadre de la compétence de la CCVA en petite enfance et la rénovation des parties communales associatives qui ne seront pas mises à disposition de la CCVA mais louée à l'association de gestion de la maison d'assistantes maternelles et mises à disposition gracieuse à d'autres associations de Rombach.

Le bâtiment restera propriété communale avec convention de mise à disposition de la CCVA pour la partie périscolaire. L'accès aux locaux associatifs, la gestion de l'ensemble des fluides restera de la compétence communale, la partie MAM fera l'objet d'un loyer adapté à l'association qui porte le projet.

Plusieurs conventions devront être signées entre les deux collectivités. Dans ce cadre, le conseil municipal doit délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Rombach-le-Franc à la communauté de communes du Val d'Argent pour l'aménagement de l'ancienne école maternelle

Autorise le maire à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition de locaux ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence,

Précise que le coût de l'opération est estimé en phase APD à 550 000 € HT. Un avenant financier à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage précisera les coûts financiers pour chaque collectivité en fin d'opération.

Dit que les dépenses seront inscrites sur les crédits ouverts à cet effet au budget des exercices concernés,

Dit que la présente délibération sera transmise à monsieur le préfet du Haut-Rhin et à monsieur le président de la communauté de communes du Val d'Argent.

DIVERS

7. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Néant

8. Laponie Trophy

Félicitations à nos deux ambassadrices Tatiana et Katia arrivées 1ere au Laponie Trophy

9. Elsass Putz

Fixé au 1^{er} avril.

10. Aurora

Défrichage réalisé, Chiffrage en cours

11. 30 ans de jumelage

Réalisation de parchemin et panneaux entrée village

12. Ligne 20 KV et antenne de téléphonie mobile

Dépose ligne aérienne 20KV toujours en instance. Cout de 100 000 € contre une prévision de 40 000 €.

Un courriel a été fait par le maire pour activer la dépose y compris des cabines de transformation hautes.



Le maire précise que la ligne sera enfouie coté Grand Rombach et un interrupteur automatique est demandé dans le vallon de Naugigoutte pour fractionner la ligne en cas de défaut. L'antenne de téléphonie mobile orange et free est opérationnelle. L'alimentation se fait par un groupe électrogène pour l'instant avec travaux de raccordement Enedis prévu pour début avril.

13. Tour de table

Pascal Hestin exprime son agacement concernant la position de la DRAC par rapport aux objets archéologiques présents sur Tellure. Certes, Tellure n'est pas un musée « classé » mais certains éléments (meules, couvercle de fonderie) méritent de rester sur place surtout qu'il n'y a aucun risque de dégradation ou vol.

Christian Pion relate la St Patrick organisée par les Branchés avec plus de 70 entrées payantes et une bonne ambiance. L'orchestre a joué pratiquement une heure de plus que prévu. Bilan financier correct. Il demande également comment seront stockés les chalets de Noël. Le maire précise que des parpaings seront achetés pour isoler les chalets du sol. Ceux-ci seront placés vers les extérieurs de la place en prenant en compte les gênes par rapport au voisinage.

La séance est levée à 22h05

Séance du 9 mai 2023 à 20h

2023 18°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2023

2023 19°) APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE CENTRE ALSACE AVEC LA COLLECTIVITE EUROPEENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Centre Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatique qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Centre Alsace :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;



- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément au règlement desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que ci après annexé,

Autorise le Maire à signer le Contrat précité,

Charge le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

2023 20°) POLICE INTERCOMMUNALE

Le Maire fait part au conseil des réflexions engagées pour mettre en place une police intercommunale.

Le Maire rappelle également que, dans le cadre du droit local, les communes doivent disposer d'un garde champêtre. Par le passé, la commune de Rombach s'était déjà rapprochée de la commune de Ste Croix aux Mines pour la mise à disposition du policier municipal au coup par coup selon les besoins. Les Maires conservent leur compétence de police sur leur territoire et la police intercommunale exercera ses fonctions sous l'autorité du Maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DONNE son accord de principe à la création d'une police intercommunale.

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches administratives et financières nécessaires concernant ce dossier.

2023 21°) AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

Le produit de la chasse peut être perçu en totalité par la commune si 2/3 de propriétaires représentant 2/3 de la surface le décide après consultation publique. Il s'avère qu'une non réponse est synonyme de refus et qu'une grande partie des propriétaires privés possède des petites parcelles sur le ban communal sans être redevable à l'impôt et donc, souvent, sans adresse connue. De ce fait, il est quasi impossible d'obtenir l'aval des 2/3 des propriétaires.

Le conseil municipal a la possibilité de renoncer d'office au produit de la chasse, auquel cas la commune n'est pas tenue de procéder à la consultation des propriétaires fonciers.

Considérant qu'une consultation publique nécessite un travail important pour le personnel administratif et considérant, au vu de ce qui précède, qu'il est quasi impossible de trouver cette double majorité, le Maire propose au conseil municipal de se prononcer en faveur de cette renonciation.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de renoncer au produit de la chasse des propriétés privées pour la période 2024-2033 ainsi qu'à la mise en œuvre de la procédure de consultation des propriétaires fonciers.
CHARGE le Maire de signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

2023 22°) DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Maire explique que l'article 47 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique (JORF n° 0182 du 7 août 2019) abroge le fondement légal ayant permis le maintien de régimes dérogatoires à la durée légale du travail soit 1 607 heures. Il rappelle également le droit local qu'il considère bafoué par cette loi.

Par ailleurs, le protocole en vigueur à la Communauté de Communes a été validé le 13 décembre 2001 et devra être modifié pour tenir compte de ce changement.

La délibération propose de

DECIDE de fixer la durée du temps de travail annuel à 1 607 h,

MANDATE le maire pour mettre en œuvre cette nouvelle durée annuelle de travail, notamment avec le Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, rejette à l'unanimité cette délibération

2023 23°) FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire rappelle que les indemnités pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint au maire sont fixées par référence à l'indice terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Comme l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique évolue et change, il est proposé de ne plus faire mention de l'indice

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité de fixer l'indemnité du Maire à 40.3 % et l'indemnité d'Adjoint à 10.7 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

DIVERS

14. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Signature d'une 1ere convention pour rénovation d'un ancien atelier textile

15. Aurora

Défrichage réalisé, Chiffrage en cours

16. 30 ans de jumelage

Réalisation de parchemins par Gérard Gasperment que le conseil remercie.

Les panneaux aux entrées du village seront changés et un cadeau sera offert à la municipalité de Le Vignou en Quercy.

17. Ligne 20 KV et antenne de téléphonie mobile

Dépose ligne aérienne 20KV toujours pas de réponse de la part d'Enedis.

L'enfouissement de la ligne 20 KV coté Grand Rombach est parti en consultation.

L'antenne de téléphonie mobile orange et free est opérationnelle. L'alimentation se fait par un groupe électrogène pour l'instant avec travaux de raccordement Enedis prévu pour début avril mais toujours pas réalisés.

18. Tour de table

Lynda Wamparys soulève le pb de drone survolant les habitations. Un rappel de la réglementation figurera dans le prochain bulletin. Elle soulève également le pb du sentier vers les beaux champs que



l'on pourrait refaire (voir travaux 2024). Le petr et le scot pourrait également faire part d'une info aux communes.

Marc Scheidecker fait part de trou dans la voirie qui est de la compétence du département. Les services techniques restent vigilants s'il y a un facteur de risque. Il demande l'état d'avancement du projet de placette de retournement rue des Beaux Champs. Le dossier est dans les mains du cabinet de géomètre qui doit faire un projet d'implantation.

Christian Pion : suite à la soirée de la St Patrick, une proposition de cours de danse folk les lundis soir salle polyvalente est envisagée. Il signale également que l'Opéra du Rhin sera à Ste Marie samedi prochain.

Roselyne recherche de bénévoles pour le fleurissement et l'arrosage.

Une journée citoyenne est prévue le 24 juin 2023.

Le cinéma sera relancé au mois de juin

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 15 juin 2023 à 19h à Rombach le Franc

Prévoir le déplacement des maisons de Noël sur la place des fêtes

Le stationnement derrière l'église a été modifié, les places en épis posaient problème au passage du camion du SMICTOM

La séance est levée à 21h45

Séance du 3 juillet 2023 à 20h

2023 24°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 9 MAI 2023

2023 25°) DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIERS ROUGES

Conformément à l'article R 429-8 du Code l'Environnement, chaque commune doit nommer un estimateur, choisi dans une autre commune, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier autre que les sangliers. Une nouvelle personne a été sollicitée pour assurer ces fonctions. Il s'agit de Monsieur VETEAU Roger qu'il vous est proposé de nommer en cette qualité. Ayant suivi des formations spécialisées pour les dégâts causés par le gibier rouge aux prairies, prés, champs, cultures en général, Monsieur VETEAU sera exclusivement nommé estimateur chargé des dégâts causés aux terres agricoles (prés, champs, cultures en général). Les locataires de chasse devant émettre leur avis quant à cette nomination ont été consultés à cet effet et n'ont émis aucune objection quant à cette nomination.

Concernant les dégâts de gibier rouge causés aux forêts, il sera fait appel aux services de l'Office National des Forêts pour intervenir en cas de demande d'expertise dans ce milieu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de nommer Monsieur VETEAU Roger, domicilié à 67600 SELESTAT, 30, Rue du Nideck en qualité d'estimateur de dégâts de gibier aux terres agricoles (prairies, prés, champs, cultures en général).

L'intéressé sera compétent pour l'évaluation des dégâts de gibier autres que ceux causés par les sangliers pendant la période allant du 3 juillet 2023 jusqu'au 1^{er} février 2024

2023 26°) AIDE A LA RENOVATION DES ANCIENS ATELIERS TEXTILES

Dans le cadre de la préservation du patrimoine textile bâti et suite à l'étude menée par Pierre Fluck sur le patrimoine textile rombéchats, il est proposé d'aider les propriétaires des anciens ateliers textiles à rénover ce patrimoine très spécifique de Rombach. En effet, de nombreux ateliers faisaient vivre le village dans la moitié du 20ème siècle.

Le Maire rappelle la position prise en conseil municipal le 4 juillet 2022. Le trésorier estime que cette décision n'était valable que pour l'année 2022. Je vous propose de reprendre cette délibération sans précision de date.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,



DECIDE le versement d'une aide maximum de 3000 € pour la rénovation d'un atelier textile.
PRECISE que les crédits seront prévus aux budgets généraux jusqu'à la suppression de cette aide par le conseil municipal
CHARGE le Maire de toutes les démarches administratives et financières nécessaires concernant tous les dossiers à venir.

2023 27°) MOTION AMV CONCERNANT LE CONTOURNEMENT DE CHATENOIS

Le Maire rappelle l'annulation par le tribunal administratif de Strasbourg de l'autorisation environnementale permettant de réaliser les travaux de la déviation de Châtenois. Les élus de l'association du massif vosgien (AMV) réunis le vendredi 02 juin au Bonhomme proposent aux conseils municipaux d'approuver une motion de soutien à la reprise rapide des travaux car cette déviation est un élément essentiel à la mise en place d'une politique de transports de marchandises au niveau du massif vosgien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la motion proposée par l'AMV
CHARGE le Maire de sa diffusion

2023 28°) MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE CONCERNANT LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

Considérant que la commune partage l'ambition de réduire le phénomène d'artificialisation des sols et de préserver la qualité des aménités rurales ;

Considérant que les objectifs lui étant (ou en passe de lui être) assignés par le schéma de cohérence territoriale impacteront la commune dans son développement ;

Considérant que l'atteinte de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » passera par l'octroi de moyens substantiels pour accélérer le recyclage du foncier, la rénovation du bâti et par la reconnaissance d'un véritable droit au projet communal ;

Vu la proposition de loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et résilience face à ses effets, et notamment son article 194 ;

Vu le décret n°2022-762 du 22 avril 2022 relatif aux objectifs et aux règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ;

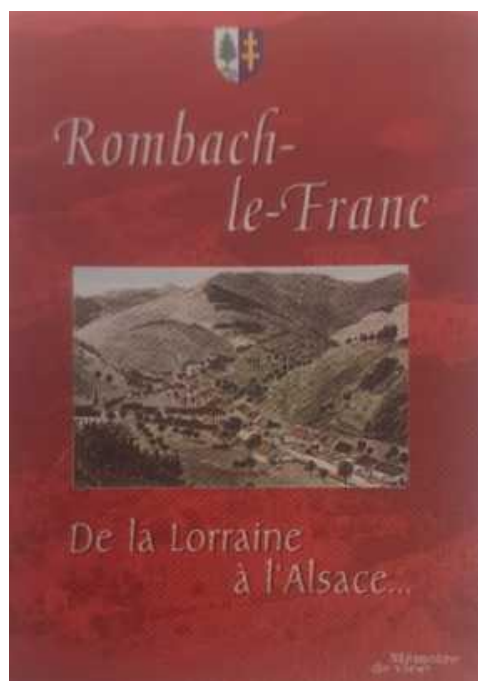
Vu le décret n°2022-763 du 22 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France annexée à la présente délibération

CHARGE le Maire d'adresser la présente délibération et la motion au député de la Circonscription et aux sénateurs du département.





Découvrez le livre de Rombach-le-Franc !
"De la Lorraine à l'Alsace"
 Réalisé dans la collection *Mémoire de vies.*
 carré blanc
 ÉDITIONS

IDEE DE CADEAU !!

« Rombach, de la Lorraine à l'Alsace » est disponible au prix de 39 € (mairie et Boulangerie Kissy).

Vous organisez une manifestation... Faites le savoir !

TLVA diffuse gratuitement vos informations en vidéo texte sur le canal local : annonce@tlva.fr

Par ailleurs, la communauté des communes du Val d'Argent adhère au Service Local de Radio AZUR FM (92.9 Sélestat – 89 Colmar – 91.9 Munster).

Cette adhésion permet de diffuser toutes les informations municipales, associatives, culturelles et sportives sur l'antenne d'Azur FM dans ses différents rendez-vous d'informations locales, agendas des sorties du week-end et rendez-vous associatifs.

Les informations seront également référencées dans l'agenda sorties de notre site internet : www.azur-fm.com.

N'hésitez pas à envoyer directement vos informations (si possible 15 jours avant) de préférence par mail à :

contact@azur-fm.com

Objet : « Service Local »

Pour la diffusion de spots, jeux d'antenne, animation...

**Radio AZUR FM, Service Local 03 88 92 05 05
 101, route de Colmar 67600 SELESTAT**



INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie.

Cette démarche facilite les démarches administratives et permet la mise à jour de notre fichier « population ».

Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Hubert OTT

M. Hubert OTT

Député de la 2^{ème} circonscription du Haut-Rhin

3 rue des Champs

68124 WINTZENHEIM LOGELBACH

Horaires d'ouverture au public : de 8h30 à 12h, du lundi au vendredi

Tél. 03 69 85 48 30

mail : hubert.ott@assemblee-nationale.fr

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 12h au centre socio culturelle. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail. **Tél. : 03 89 58 78 04 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15**

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la MDPH

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez

Permanences : Mardi et jeudi de 15h30 à 18h Tél. : 03 89 58 11 28

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale

5, rue Mulhenbeck BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur est assurée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines sur rendez-vous.

Tél. : 03 89 58 33 60

INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX **Téléphone : 39 60**



CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Contact au 810 25 68 10 Fax : 03 89 41 99 72

DEGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres. Les déclarations se font par internet fids68.fr

CONSULTATIONS DE SPECIALISTES A L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARGENT

Gynécologie – obstétrique

Prise de RV au **03 89 22 42 07**



Violis
Profitez vite de nos offres de bienvenue!

OFFRES DUO & TRIPLE PLAY*
DES 24,90 € TTC/MOIS

RENDEZ-VOUS À LA RIT
11 A RUE MAURICE BURRUS À SAINTE-CROIX-AUX-MINES
OU CONTACTEZ-NOUS AU 03 89 58 54 30

*Offre de lancement Duo et Triple Play réservée à nouveaux clients. Plus d'informations sur internet violis.fr

TV, INTERNET ET TÉLÉPHONE

RIT

HABITATS

ESPACE INFO ENERGIE

Sur RV au **03 88 92 00 43**

INFO LOGEMENT LES PERMANENCES DE L'ADIL

LOCATAIRES OU BAILLEURS, Vous avez des problèmes liés à la location d'un appartement ou vous vous posez des questions juridiques, un agent de l'ADIL pourra vous conseiller

ADIL : www.adil68.org

Permanence : 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h RV au **03 89 21 75 35**

LES PERMANENCES DU C.A.U.E

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique. Les permanences se tiennent **aux services techniques de la ville de Ste Marie aux Mines** Contact : **03 89 58 70 37**

RAVALEMENT DES FAÇADES

Préserveons notre patrimoine bâti

Choix des couleurs : une palette des coloris utilisables est disponible en mairie.

MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement en contactant la mairie au 03 89 58 90 53 ou la médiathèque au 03 89 58 35 85

mediatheque@valdargent.co
m

SMICTOM

Ouverture des déchetteries : toute l'année du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. : 03 89 58 80 85

Smictom : 03 88 92 27 19.

Ramassage de la poubelle jaune les vendredis des semaines impaires

Ramassage hivernal en cas de chutes de neige.

Pour les écarts non desservis en cas de routes enneigées, des conteneurs sont à votre disposition au bas des rues des Beaux Champs et Vaurière ainsi qu'au bas de la rue de Pierreusegoutte et à l'auberge du Creux Chêne pour la Hingrie.



Collectes spéciales sur le village

COLLECTE DES BOUTEILLES ET POTS uniquement EN VERRE

Pas de verres (pour boire) cassés ni de miroir ou vitrage cassé

Des conteneurs sont à votre disposition sur le parking de la scierie, sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS

Une benne est à disposition 1 fois par trimestre sur la place des fêtes.

DECHETS DE TAILLE

Des opérations spéciales sont organisées selon les besoins avec information dans les journaux, dépose des sapins de Noël, de déchets de taille.... Les végétaux peuvent être amenés sur la place des fêtes dans un endroit matérialisé puis ils seront broyés en fin de collecte.

TOUTES LES AUTRES COLLECTES SONT EN DECHETTERIE

Outres les encombrants électro ménagers, télé, meubles...

- Les huiles végétales ou minérales
- Les batteries de voiture et piles usagées
- La vaisselle cassée et les pots en terre cuite
- Les vitres et miroirs
- Les peintures, décapants et solvants
- Les ampoules et tubes « néon »

Ces déchets sont à déposer dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

Bouteilles et flacons en plastique

Papiers, cartons et briques alimentaires

Boîtes et barquettes métalliques, aérosols, canettes

Tous les autres emballages en plastique et en métal se trient aussi !

Emballages bien vidés

Emballages à plat

Matériaux en urac

Pas de sac

Emballages non emboîtés

Pas de verre

Pas de produits dangereux

Tout dépôt à côté du conteneur est strictement interdit. S'il est plein, merci de rapporter votre dépôt ou d'aller à un autre conteneur.

FLASHEZ POUR TROUVER LE CONTENEUR LE PLUS PROCHE

CITEO

SMICTOM ALSACE CENTRALE

www.smictom-alsacecentrale.fr



LES SERVICES A LA PERSONNE

Rappel pour nos anciens des services mis en place pour les aider quotidiennement et rompre l'isolement.

- **L'APAMAD** : a pour vocation d'accompagner les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou l'handicap ainsi que leur famille. Ce service propose le soutien à domicile, des accueils de jour, une aide aux aidants et une protection juridique des majeurs fragilisés. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **L'APALIB** : Une large gamme de services où est proposée ménage, repassage, livraison repas, jardinage et petits travaux, visite à domicile, des animations et des résidences-services. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **LE FANAL** propose une garde itinérante de nuit et des interventions à toute heure de la nuit. Téléphone : 03 89 32 78 78
- **LE PÔLE GERONTOLOGIQUE DE RIBEAUVILLE - STE MARIE-AUX-MINES** qui a mis en place un service social pour les personnes âgées de plus de 60 ans avec un lieu d'accueil et des professionnels à l'écoute (conseils, services et prestations adaptés à la situation, un accompagnement aux projets destinés à améliorer le quotidien et un soutien à la personne et aux aidants)
- **LE CENTRE MEDICO-SOCIAL de STE MARIE-AUX-MINES** pour un service de proximité, d'accueil, d'écoute et de soutien pour toutes les personnes rencontrant des difficultés personnelles ou familiales. Téléphone : 03 89 58 74 02
- **Centre de soins de LIEPVRE** : Soins infirmiers. Téléphone : 03 89 58 74 02
- **La boucherie L'Envie du Jour** livre des repas chauds à domicile

Les animations :

- **LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DU VAL D'ARGENT** qui met en place différentes activités (jeux de société, sorties, des après-midi à thème et des repas à toutes les personnes du Val d'Argent).
Téléphone : 03 89 58 37 12
- **Le CLUB DU VAL DES GOUTTES** qui organise des sorties et animations. Téléphone : 03.89.58.90.53

DEUXIEME MARCHE DE NOËL

La municipalité va reconduire le marché de Noël le premier WE de décembre.

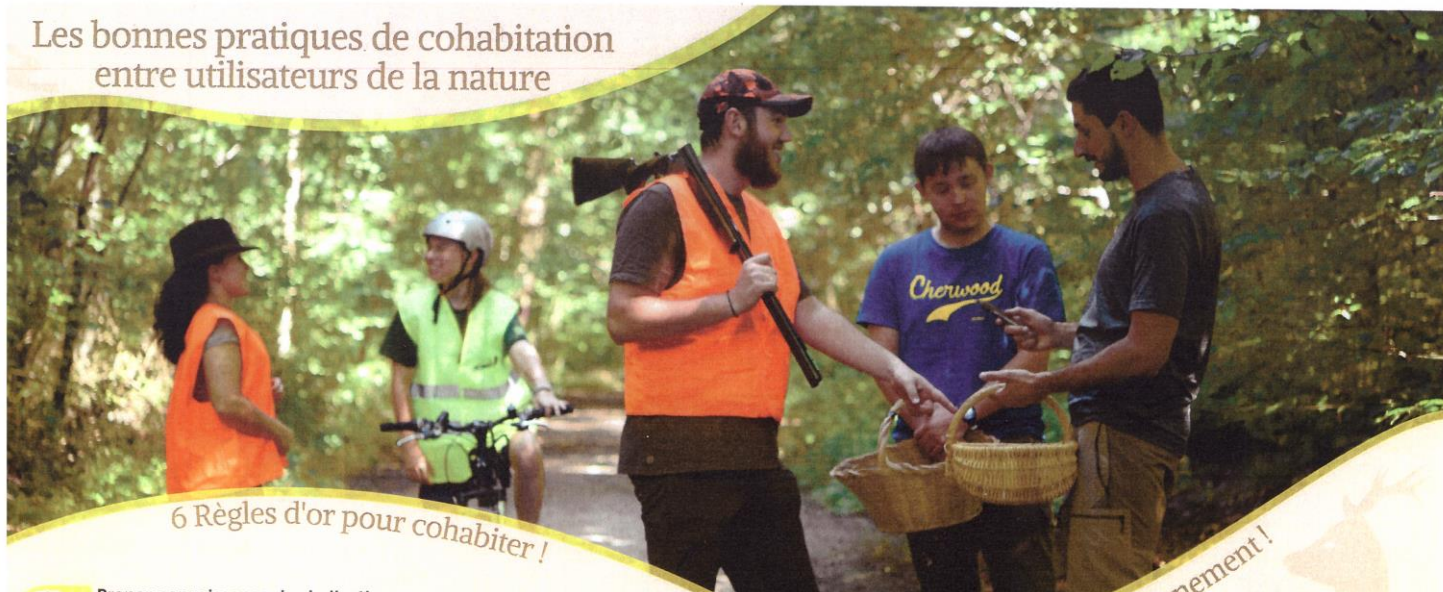
Au programme, un très beau concert en l'église Ste Rosalie de la chorale de Lycée St André de Colmar.

Merci de prendre contact avec la mairie pour la réservation de chalet ou la participation à l'animation présentation d'activité ou vente de produits du terroir.

Dans le cadre du Téléthon, une marche encadrée par le Club Vosgien est également prévue.



Les bonnes pratiques de cohabitation entre utilisateurs de la nature



6 Règles d'or pour cohabiter !

-  Prenez connaissance des indications à l'entrée des chemins principaux.
-  Portez des vêtements ou accessoires de couleurs vives.
-  Signalez votre présence en faisant signe au premier chasseur rencontré sur la ligne de battue. N'hésitez pas à aller à sa rencontre pour récolter des informations.
-  Restez sur les sentiers, ne vous aventurez pas en dehors.
-  Tenez votre chien en laisse.
-  Par mesure de vigilance, éloignez-vous progressivement de la battue en cours.

Préservons notre environnement !

-  Respecter l'environnement et respecter autrui, passent par des gestes simples, comme le ramassage des déchets.
-  Garder son chien en laisse est une pratique responsable pour préserver la quiétude de la faune sauvage. Si vous apercevez un faon, il n'est pas perdu. Ne le touchez pas !

<< L'acceptation dans la diversité est un gage certain pour une cohabitation paisible >>

Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin
Sources : FDC68/21.08.2021/© Dignitum / A NERON, PIGABAY, FNC

Quelques règles de bonne pratique et de respect mutuel pour profiter, les uns et les autres, de nos belles forêts

Les battues de chasse prévues cet hiver :

Lots 1 et 2 de M Sittler :

Les samedis 18 nov, 16 déc, 13 et 27 janv
Poussées organisées les samedis 28 oct et 4 nov et les dimanches 10 déc et 21 janvier

Lot 3 de M Gruson :

Samedi 4 et dimanche 5 novembre
Samedi 9 et dimanche 10 décembre
WE du 27 au 30 janvier 2024



Des ré-inscriptions inadmissibles chemin de la Grandgoutte devant l'abri de chasse !!
Les ouvriers communaux venaient à peine d'effacer des premières injures envers les chasseurs.



URBANISME

Autorisation d'urbanisme- Saisie par voie électronique

A compter du 1^{er} janvier 2022, **le principe de saisine par voie électronique (SVE)** s'applique **aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADS)**, permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Pour la commune de Rombach le Franc, c'est l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) qui est chargée de mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et de proposer un télé service performant au profit des particuliers et des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de la commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du télé service, sont disponibles en mairie.

Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-urbanisme>



Rénovation des anciens ateliers textiles : une première opération s'est faite avec la rénovation de l'atelier de M Feil avec une aide de 3000 € de la commune.



EVENEMENTS MARQUANTS

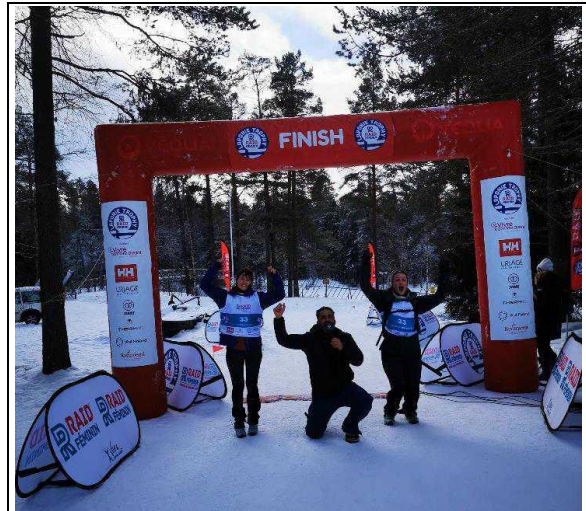
Le Laponie Trophy remporté par les #Furieusementsoeurs rombéchates Tatiana Neumann et Katia Saulnier.

Un grand merci aux sponsors. Les deux sœurs ont vécu une superbe aventure, une aventure dédiée aux associations et au Raid Féminin.

Fatiguée, remplie de bleus, le sourire aux lèvres et surtout grandis de cette aventure humaine et solidaire, Tatiana et Katia terminent leur second Raid Féminin avec une victoire et la furieuse envie de poursuivre l'aventure vers le Sahara Trophy ou vers le Dalmatie Trophy



Santa Claus Village sera le lieu de résidence, c'est le village du Père Noël, situé en Laponie Finlandaise, le long du cercle polaire Arctique.



Le prix de 500 € a été remis à l'association Vivre Comme Avant de Strasbourg le 16 juin dernier. Cette association vient en aide et accompagne les malades d'un cancer du sein dès l'annonce de la maladie et jusqu'à la reconstruction physique et psychologique de cette épreuve.



Retour sur la cérémonie commémorative tombe des 19 soldats français col de Schlingoutte qui a eu lieu le 15 août 2023 à 10h30 organisée par le Souvenir Français comité vallée de Ste Marie aux & montagne .

Remerciements à Luna, Lukas et Léon qui ont lu les textes relatant les faits, déposé la gerbe et porté le drapeau UNC Rombach-le-franc, ainsi que les associations patriotiques locales, de Sélestat et du Val de Villé qui s'étaient déplacées avec leur drapeau.



Le Palmarès du Fleurissement 2022

MAISON & JARDIN	1er prix	FRANTZ Serge 18.50/20
	2ème prix	FRANTZ Jacky 18/20
	3ème prix	RAGASSE Annick 17.25/20
FACADE	1er prix	ANTZENBERGER Annie 15.25/20
	2ème prix	ANTZENBERGER Patrick 14.75/20
	3ème prix	ROCHE Joseph BARTHEL Corinne 14.50/20

Grand Bravo à tous !
WEILLER Christophe, CHAPPUIS Fabienne et JACQUOT Elisabeth étant hors concours pour 2022.

N.B. Pour participer au concours, l'inscription est obligatoire

Fleurissement et décoration dans le village : visite du jury « villages fleuris »

Malgré une météo défavorable en début de plantation ; temps très chaud avec des restrictions d'arrosage, les plantes se sont bien épanouies courant juillet. Le jury régional rendait visite à Rombach pour le classement 2eme fleur. Le jury a bien apprécié les plantations de prairies fleuries le long de la route départementale et devant la mairie. De nombreuses plantes vivaces ont également été plantées dans les bacs. Elles devraient prendre de l'ampleur pour 2024.

Décision finale du jury à l'issue de la visite :

Maintien de la 2e fleur

Journée Citoyenne : mise en peinture des candélabres rue de la Vaurière et rue de Naugigoutte

Une quinzaine de personnes se sont retrouvés le 24 juin pour une journée de citoyenneté.

Au programme, le décapage et la mise en peinture d'une vingtaine de candélabres.

Rue de la Vaurière



L'équipe au départ !

Par ailleurs, une demi-douzaine de personnes s'est attelée au nettoyage de l'église Ste Rosalie et des habitants de la Hingrie ont rénové la porte de la chapelle





Ponçage et remise en peinture de la porte de la chapelle de la Hingrie.



Repas convivial en commun.

Confection et pose de bancs en régie communale



Les saisonniers participent à l'opération



Table en place à Froidegoutelle



Mise en place de la table à Froidegoutelle



"Traces et indices dans la construction"

Tout au long de l'année scolaire 2022-2023 - en partenariat avec le château du Haut-Koenigsbourg, le sculpteur sur pierre Olivier Badermann et le Pays d'Art et d'Histoire du Val d'Argent - les CE2 bilingues de l'école du Chalmont ont eu la chance de participer à un projet annuel autour des traces et des indices laissés dans les éléments de construction.

"Presque chaque jeudi matin du mois de mars, nous avons attendu avec énormément d'impatience notre séance de taille sur pierre, sous la houlette d'Olivier Badermann.

Après une présentation du métier de tailleur de pierre, quelques démonstrations d'outils et de techniques, voilà enfin le grand moment où nous avons pu tailler notre propre blason sur un écusson en grès rose.

Nous avons également imaginé notre blason de classe, puis nous l'avons taillé.

Il trône maintenant fièrement dans l'école!

Merci à tous nos partenaires, ce fut une année riche en merveilleux souvenirs!"

Les CE2 bilingues de l'école du Chalmont



Marathon du dessin avec l'association « Les Branchés »

Les 10 et 11 juin dernier a eu lieu à ROMBACH dans la salle Raymond Hestin, un événement original à l'initiative de l'association les branchés. Un groupe d'amis artistes qui dessinent ensemble tous les jeudis soir à Sélestat des modèles vivants hommes et femmes proposaient le premier marathon de dessins en alsace :

Deux jours consacrés au dessin de modèles.

Trois mois de préparation et d'information dans les réseaux d'art et d'artistes, ont fait de ce week-end un vrai succès ! 46 inscriptions de dessinateurs venant des deux départements alsaciens et de plus loin (Roanne, Nevers, Paris...) Nous devons avouer que nous ne nous attendions pas à une telle fréquentation ! Les modèles sélectionnés par nos soins étaient unanimement appréciés qu'ils soient hommes ou femmes, certains professionnels et tous talentueux.

La salle est idéale, bien dimensionnée pour l'événement, bien éclairée et les artistes ont tous souligné la qualité de l'organisation. Rendez-vous est pris pour la seconde édition l'année prochaine. Nous limiterons sans doute la participation à 50 personnes.

Christian PION



Exposition des travaux

Bal Folk pour la Saint Patrick avec « Les Branchés »



Belle ambiance avec l'orchestre Irish Stream



Avec la Guinness....

La St Patrick est reconduite en 2024 le samedi 16 mars à partir de 19h avec un Happy Hour de 19h à 20h et une entrée gratuite aux Patrick et Patricia.



Lé Bûre ou lé fêt di brandan organisée par le comité des fêtes

La bûre ou la fête des brandons

En va vous r'Kanté lè traditian dè Bûre.
On va vous raconter la tradition de la Bûre

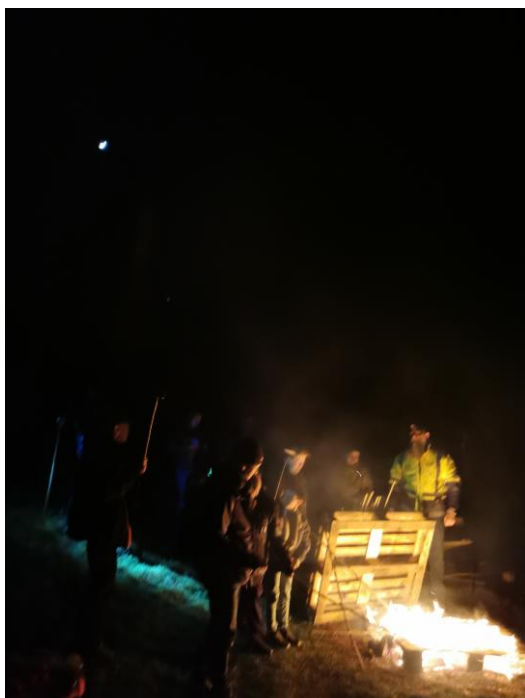
Kos Ké lé Bûre ?
Qu'est-ce que la bûre?

Chu no, s'étior èn traditian païenne ki s'paisissor è lè fi dè l'iviarh.
Chez nous, c'était une tradition païenne qui se passait à la fin de l'hiver.

Dan not vilèj, an fayizior i gro feu Ké pour chèssi l'iviarh.
Chu no an disor ko pou botè fieu l'iviarh.
Dans notre village, on faisait un grand feu pour chasser l'hiver. Chez nous on disait pour mettre l'hiver dehors.

Lo feu étior i gro mouyo de Rhinat.
Le feu était formé d'un grand tas de bûches.

È Rambè, il y avouzor kwèt leu : Lè Holaye do Polyte è lè Higraye, ô z'évo, ô Feugné, é ko in su li hô dè Hargoutte.
À Rombach, il y avait 4 endroits où on faisait la bûre : La bosse d'Hippolyte à la Hingrie, aux Evaux, au Feignet, et aussi sur les hauteurs de Hargoutte.



Lé smen d'évan, li bouob, difou sor li konskri, n'alizan dan li mohan pou kwère do bo, an d'han « do bo, do bo, pou le Bûre ».

La semaine précédente, les garçons, parfois les conscrits, allaient dans les maisons chercher du bois en disant : « du bois , du bois pour la Bûre.»

Lo sa d'évan falizor wouadè lé Bûre. I n'falizor mi k'li ôte vneussan y botè lo feu
La veille au soir il fallait monter la garde près de la Bûre, il ne fallait pas que les autres viennent y mettre le feu.

Li jo d'évan, li fam fayizian di Boya. Pou lô sèmdi sa, el li botizan dan di cherpey.
Les jours précédents, les femmes confectionnaient des beignets. Pour le samedi soir, elles les déposaient dans des paniers en osier.

Kan lé neu cheu, tôt li Bûre ètizan elmè essèn, sa bèizor dé klartè é lé rand.

Quand la nuit tombe, toutes les bûres étaient allumées simultanément, ça donnait de la clarté aux alentours.

Lo lancé de rhidol Le lancer de disques enflammés

Duran l'iviar, li vié mnizier fabrikan li rhidol dan èn pout de bourhan do der su der. Il coupizan di Kay d'èn centimet d'épassou é i fayizan i pwateu ô mouètan. I li tàyizan an bizo evo lè pyan.



Durant l'hiver, les vieux menuisiers fabriquaient les disques dans une poutre de hêtre de 10cm sur 10. Ils coupaient des bouts d'un centimètre d'épaisseur et faisaient un trou au centre. Ils les taillaient en biseau avec un couteau à bois.

Pou lanci li rhidol i falyzior di Rhinat dè nayeutcha.
Pour lancer les disques, il fallait des branches de noisetier.

I fayizior fér an ptièt brandaye è kot Ké pou èlmè li rhidol.
Il fallait faire un petit feu à coté pour enflammer les disques de bois.

Éprè an li fayizior tounè dan l'air évan d'lè také su an pianch,
an d'han « rhidol, rhidol, è lé santé di boya. » é an fayizior éss voeu.

Après on les faisait tourner dans l'air avant de les taper sur une planche en disant « Chidolles, chidolles, à la santé des beignets », et en faisait un vœu.

La fête au village

Belle animation le 13 juillet au soir organisée par le comité des fêtes

Bonne ambiance autour de la piste de danse avec un public !
Les tartes flambées et autres merguez sont prises d'assaut et les stocks diminuent à vue d'œil. Les tireuses à bière peinent à suivre le rythme des demis qui défilent au bar.

La soirée s'est terminée par le feu d'artifice traditionnel.



Jérôme met de l'ambiance...

Les associations du village

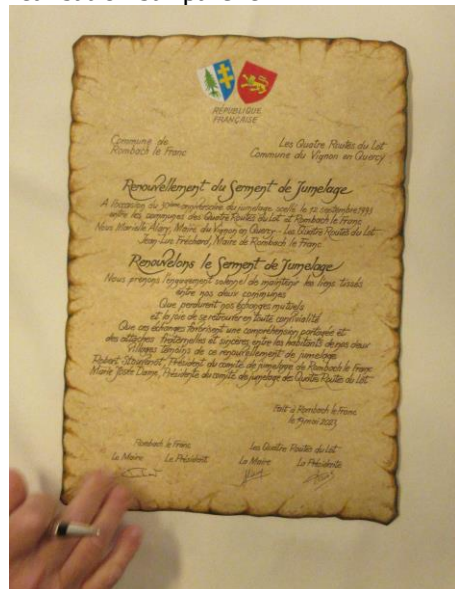
CONSEIL DE FABRIQUE	ENGLER Philippe	15 rte de la Hingrie	68660 ROMBACH LE FRANC	06.28.84.36.11	engler.philippe@gmail.com
ST MARTIN EN VAL D'ARGENT	AUBRY Hélène	11bis, rue du Kesbel	68660 LIEPVRE	06.38.46.87.15	helenegirardin@hotmail.fr
GROUPE DES SORCIERES « TEUFFL'S NARREN »	CHATELAIN Jean-Paul	129 rue de Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.94.32	chatelainjeanpaul@yahoo.fr
MUSIQUE CAECILIA	HINSINGER Stéphane	89 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.34.43.48	steph.h@hotmail.fr
CLUB VOSGIEN	MENETRE Corinne	25 Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	cmenetre@orange.fr
UNC - AFN	CHATON Christian	24 Creuse des Vignes	68660 ROMBACH LE FRANC	06.80.50.44.74	c.chaton@wanadoo.fr
VAL DES GOUTTES	DIAZ Roselyne	123 rue Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.19.44.67.66	diazroselyne74@gmail.com
AMICALE des Parachutistes du Val d'argent	KOLTAI Eric	56a rue Grien	67680 EPPFIG	06.21.55.37.44	unp680saintemarie@orange.fr
SOCIETE DE PECHE	JOUFFREY Pascal	10 rue des Battants	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.07.50.83 06.63.59.42.74	biboulmich@yahoo.fr
ASSOCIATION « LES BRANCHES »	PION Christian	Rue de l'église	68660 ROMBACH LE FRANC		christianpion68@gmail.com
Syndicat des apiculteurs	FEIL Pascal	55 rue de la Rochette	68660 LIEPVRE	09.89.58.42.29	pascal.feil@wanadoo.fr
GYMNASTIQUE	LEGRAND Christiane	64 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.92.48	
DONNEURS DE SANG	LEGRAND Didier	44a rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.96.46	amicalsang.rombach@gmail.com
COMITE DE JUMELAGE	STOUVENOT Robert	7a Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.98.80	strobert@calixo.net
COMITE DES FETES	MENETRE Corinne	25, Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	corinnemenetre@gmail.com



Depuis 1993, les comités de jumelage des Quatre Routes du Lot et de Rombach-le-Franc se rencontrent le week-end de l'Ascension.

1993-2023 ; Une belle occasion pour fêter le trentième anniversaire du jumelage.

Signature du serment de jumelage par les maires et les présidents des comités de jumelage. Un grand merci à Gérard Gasperment pour la réalisation sur parchemin



très appréciée.

Les amis des Quatre Routes, commune nouvelle de Le Vignon en Quercy, sont arrivés le jeudi vers 17h00.

Ils ont été accueillis par leurs correspondants à la salle Raymond Hestin. Le



Remise de cadeaux

président Robert Stouvenot a souhaité la bienvenue au groupe Lotois accompagné de son maire Mme Marielle Alary. Il a salué les nouveaux adhérents des deux communes, a présenté le programme des festivités avant d'inviter l'assemblée au verre de l'amitié offert par la municipalité de Rombach-le-Franc en présence du maire Jean-Luc Fréchart.

Après la soirée du jeudi passée chez les correspondants locaux, la matinée du vendredi était libre. Elle a été consacrée à la visite : d'une cave pour certains, du château du Haut-Koenigsbourg pour d'autres.

Départ en bus pour Mulhouse en début d'après-midi pour visiter la Cité du Train. Ce magnifique musée retraçant la vie du rail a été présenté en visite accompagnée. Le guide a expliqué les évolutions et les performances des machines ferroviaires allant des premières locomotives à vapeur au TGV. La visite a été



Visite de la cité du train à Mulhouse



C'est reparti pour 30 ans !!

Le moment fort de la journée reste la cérémonie de renouvellement du jumelage. Elle a débuté vers 19h00 à l'entrée du village avec l'inauguration du nouveau panneau de jumelage en présence des

maires et de leurs adjoints. Toute l'assemblée s'est ensuite retrouvée dans la salle Raymond Hestin pour suivre la signature des parchemins et la remise de cadeaux. A tour de rôle les présidents des comités Marie Josée Dame et Robert Stouvenot ainsi que les maires ont pris la parole. "Une pensée reconnaissante envers les initiateurs du jumelage à savoir les Maires Gustave Vaillant et Raymond Hestin et les Présidents fondateurs Mrs Henry Drumez et Robert Chappuis" souligne le président Rombéchat, qui remercie tous ceux qui ont œuvré durant ces trente ans à forger une solide amitié.





Inauguration du nouveau panneau !

Départ pour Kirrwiller le dimanche matin afin de rejoindre le célèbre cabaret Royal Palace. Un repas festif a été servi avant le clou de la journée : le spectacle Frénésie. Le public a été comblé par les brillants artistes qui se sont succédé sur scène. Danses, acrobaties, jonglages, tours de magies, humour. Plus de deux heures de spectacle de haut niveau sans interruption. « Un moment de rêve » diront plusieurs membres du groupe. Retour vers Rombach en soirée.

Toute bonne chose ayant une fin, c'est avec un petit pincement au cœur que les amis Lotois ont repris la route du Sud lundi matin



Rencontre avec de nouveaux membres

" Quel accueil ! et quelle belle région je viens de découvrir. Il y a ici une richesse culturelle et historique" confie Mme Marielle Alary maire de Vignon en Quercy avant de monter dans le bus lors du départ.

Le séjour s'est terminé par des embrassades et la promesse de se retrouver pour poursuivre ces moments de partage et d'amitié.

(Texte et photos Richard Hestin)

Tous les intervenants ont relevé l'existence d'un fort attachement entre les groupes et Jean-Luc Fréhard à conclure en disant "Longue vie " au jumelage.

La soirée s'est poursuivie dans la salle des fêtes avec un bon repas sous forme de buffet préparé par le restaurant Le Colibri de Ste Croix aux Mines. L'animation musicale assurée par l'orchestre Michaël a ravi les convives. Les chants et danses n'ont cessé qu'à une heure bien avancée de la nuit laissant un peu de temps pour se reposer.

La journée du samedi était libre par un temps estival. Une occasion pour se reposer ou selon les goûts, de visiter de sites remarquables ou de beaux villages d'Alsace.



Devant le Royal Palace



Plantation du chêne, cadeau des 30 ans de jumelage des Quatre Routois sur la place des Quatre-Routes.



NAISSANCES 2022

Margot Marguerite Françoise MESSIEZ De Chloé GNONI et Kristen MESSIEZ 36 rue du Général de Gaulle	née le 09 février 2022
Lucas CHARLIER De Justine WERVER et Gilles CHARLIER 52 rue du Gal. De Gaulle	né le 06 juin 2022
Lyvaï Paul Bruno JEHL De Mylène METZ et Johan JEHL 66A rue du Gal. De Gaulle	né le 13 juillet 2022
Amélia Lysiane Corinne Katia NEUMANN De Tatiana SAULNIER et Pierre-Jean NEUMANN 12 rue de l'Eglise	née le 17 juillet 2022
Lynn Laëtitia Micheline Léna WIRTH De Delphine DUCHAMP et Jonathan WIRTH 150 rue du Général De Gaulle	née le 31 juillet 2022
Ayden Roger REYNAUD De Audrey KRAEMER et Pierre REYNAUD 107 rue du Gal. De Gaulle	né le 17 août 2022
Constance Gabriela SCHUTZ De Charlotte OLIVARI et Julien SCHUTZ 27 rte de la Hingrie	née le 28 décembre 2022

MARIAGES 2022

SCHUTZ Julien Guillaume et OLIVARI Charlotte Nylda	le 12 novembre 2022
--	---------------------

DECES 2022

ENTZMANN André Georges	décédée le 29 janvier 2022
HERRBACH Jeanne veuve HINSINGER	décédée le 18 février 2022
LEGRAND Aliette Marie veuve ROTH	décédée le 03 mai 2022
GRANDGEORGE Georgette veuve FINANCE	décédée le 12 août 2022
MULLER Christophe René	décédé le 19 septembre 2022
OHLMANN Bernard Eugène François	décédé le 19 novembre 2022
GUIOT Daniel	décédé le 12 décembre 2022

NOCE DE DIAMANT

GUILLOU Michel et SIGRIST Dagmar le 3 mars 1962
 BIALY Daniel et RIEHL Marie-Thérèse le 10 août 1962
 JACQUOT Roger et DONTENVILLE Marie le 24 août 1962

NOCE D'OR

GLADOVIC Simo et TODARIC Dusanka le 8 janvier 1972
 HESTIN Daniel et RIEDINGER Marie-Odile le 5 août 1972

<u>LA DOYENNE</u> : BIGONI Eléonore née TODARO	99 ans née le 1 ^{er} janvier 1923 jusqu'au 3 octobre 2022
LOTZ Jacqueline	96 ans née le 4 janvier 1926
<u>LE DOYEN</u> : LOTZ Marcel	92 ans né le 14 avril 1929



